



AVENANT AU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION DE LONGWY

Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022



Sommaire

Avant-propos.....	3
Préambule.....	3
1. Objectifs et méthodes du présent avenant.....	3
1.1. Objectifs du présent avenant.....	3
1.2. La méthode d'élaboration du présent avenant.....	4
Article 1 : Éléments relatifs au contrat initial.....	5
Article 2 : Objet de l'avenant en termes d'enjeux.....	6
Article 3 : Mobilisation des politiques publiques.....	8
Article 4 : Priorités et enjeux pour 2019-2022.....	11
Article 5 : Les engagements réciproques des signataires.....	16
Article 6 : Modalités de gouvernance et d'ingénierie.....	17
Article 7 : Participation citoyenne.....	19
Article 8 : Modalité de suivi et d'évaluation.....	20
Article 9 : Durée du contrat.....	20
Article 10 : Prorogation des conventions de l'utilisation de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).....	21
Article 11 : Les signataires.....	21

AVANT-PROPOS

Le présent avenant ne remet pas en question le cadre contractuel de la politique de la ville ni la géographie prioritaire. Le cadre d'intervention reste le contrat de ville signé le 4 septembre 2015.

PREAMBULE

À l'issue d'une démarche, démarrée le 14 novembre 2017 à Tourcoing, visant à la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes de la politique de la ville, le Président de la République a indiqué, le 22 mai 2018, les objectifs principaux de la politique à mener en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit de « garantir les mêmes droits », « favoriser l'émancipation » et « faire République ».

La feuille de route qui en résulte, adoptée en Conseil des Ministres le 18 juillet 2018 s'articule autour de 5 programmes thématiques : Sécurité, Éducation, Emploi, Logement et Lien social qui ont été traduits en 40 mesures.

Les contrats de ville ont dès lors été prolongés par la loi de finances pour 2019 jusque fin 2022, en cohérence avec les engagements de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers qui se déploient sur la durée du quinquennat.

La rénovation des contrats de ville souhaitée dans ce cadre doit donner lieu à la définition d'engagements renforcés et réciproques entre l'État et les collectivités.

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproques a pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures adoptées par l'Etat et les engagements partenariaux pris en particulier avec les collectivités, dans l'esprit du Pacte de Dijon, et les entreprises (via le PaQte - *pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises*), sachant qu'il est également attendu que ce protocole tienne compte du contexte spécifique à chaque territoire.

Dans le cadre de la démarche initiée par l'agglomération de Longwy, le protocole va permettre de clarifier, prioriser et de réorienter le contrat sur la base des éléments découlant de l'évaluation participative à mi-parcours qui s'est déroulée de novembre 2018 à mai 2019.

1. OBJECTIFS ET METHODES DU PRESENT AVENANT

1.1. OBJECTIFS DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant poursuit plusieurs objectifs :

- Repenser les contrats de ville en optimisant l'intervention des collectivités comme de l'Etat,
- Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de Ville (besoins non couverts des habitants des quartiers prioritaires), notamment au regard des résultats des évaluations conduites à mi-parcours,
- Clarifier et rendre plus opérationnel les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville,

- Décrire les améliorations visées dans les processus d'organisation des différentes échelles territoriales concernées et l'évolution des modalités de mise en œuvre du Contrat,
- Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée associant les membres des Conseils Citoyens,
- Différencier les territoires en fonction des réalités, des besoins différents, des dynamiques locales et des capacités d'intervention de l'intercommunalité,
- Optimiser l'intervention des autres partenaires en créant des partenariats (avec les entreprises notamment) et en les consolidant (lien avec les associations),
- Articuler les enjeux des quartiers prioritaires de la politique de la ville avec ceux des autres territoires dans une logique de projet territorial afin d'assurer une meilleure articulation des différentes politiques publiques,
- Impliquer plus encore les différents acteurs du territoire et les amener à assurer une évaluation de leurs engagements réciproques.
- Articuler la réflexion sur les QPV à d'autres politiques publiques comme la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, le plan national de santé ou encore l'égalité femmes-hommes.

1.2. LA METHODE D'ELABORATION DU PRESENT AVENANT

Pour le contrat de ville de l'agglomération de Longwy, l'élaboration de ce protocole a reposé sur la démarche suivante :

- Une évaluation à mi-parcours du contrat de ville, conduite en lien avec l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la ville et le cabinet Sémaphores qui a démarré en fin d'année 2018.
- Cette évaluation **participative** a permis l'implication de l'ensemble des acteurs (institutionnels, bailleurs, associations, conseillers citoyens).
- L'évaluation a permis d'interroger la gouvernance et l'ingénierie du contrat de ville ainsi que la prise en compte de la parole des habitants
- Les conclusions du rapport d'évaluation, partagées en comité de pilotage du contrat de ville le 17 juin 2019, ont permis de dégager plusieurs préconisations.
- Ces préconisations sont reprises, dans leur grande majorité, dans les différents articles figurant au présent avenant.
- La mobilisation du gouvernement autour des 40 mesures en faveur des QPV a permis aux services de l'État de redéfinir les engagements renforcés qu'ils souhaitent mettre en œuvre jusqu'au terme du contrat de ville.
- Ces priorités des services de l'État constituent un axe figurant au présent avenant ; de même que les priorités du bloc communal.

Les documents de référence

Ce protocole repose sur un avenant qui sera annexé au Contrat de Ville. Il s'appuie sur plusieurs documents de référence et notamment :

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, notamment par rapport aux enjeux relatifs à l'évaluation du contrat de ville à mi-parcours
- La Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017
- Le Pacte de Dijon « *Cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons* », avril 2018 signé par le Premier Ministre le 16 juillet 2018
- Le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PaQte) signé le 17 juillet 2018
- La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ;
- Le rapport évaluatif départemental

- Le rapport de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville
- Les différents rapports annuels politique de la ville

Article 1 : Éléments relatifs au contrat initial

Le Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération de Longwy a été signé le 4 septembre 2015 entre les partenaires suivants :

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle, le Président de la Communauté d'Agglomération de Longwy, le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, le Maire d'Herseange, le Maire de Longwy, le Maire de Mont-Saint-Martin, le Président du Syndicat Intercommunal des Transports de Longwy, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, la directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, le directeur Régional de la Caisse des Dépôts et des Consignations, le directeur territorial de Pôle Emploi Meurthe-et-Moselle, le Directeur Général de Batigère, le Directeur général de Meurthe-et-Moselle Habitat, le Directeur Général de Logi-Est et le Directeur de Présence Habitat.

Les enjeux majeurs identifiés au moment de la signature étaient les suivants :

- Pilier cohésion sociale :

Volet Famille

Vieillesse de la population
Personnes isolées nombreuses
Accueil du jeune enfant
Parentalité

Volet lien social, citoyenneté et sport

Apprentissage de la citoyenneté
Place des associations : acteurs en proximité de la politique de la ville et relais des politiques publiques au plus près des habitants
Participation des habitants
Pratique sportive

Volet accès aux droits et lutte contre les discriminations

Accès aux droits et services publics dans les quartiers prioritaires
Intégration des nouveaux habitants
Lutte contre l'exclusion

Volet éducation et formation

Réussite éducative
Ouverture culturelle des enfants
Connaissances de la langue

Volet santé

Améliorer la situation en matière de santé

Prise en compte de la souffrance psychique
Volet culture

Promouvoir l'accès à la culture

Volet prévention de la délinquance et sécurité

Sécurité des personnes et biens
Prévention de la délinquance et de la récidive notamment chez les jeunes
Réduction des conduites risquées (addictions et sécurité routière)

- Pilier cadre de vie :

Renouvellement urbain des quartiers Concorde et Voltaire
Gestion urbaine de proximité
Participation et implication des habitants
Adaptation des logements au handicap et à la perte d'autonomie
Mobilité des habitants

- Pilier emploi et développement économique :

Insertion des publics les plus éloignés de l'emploi
Accompagnement vers le Service public de l'emploi

Article 2 : Objet de l'avenant en termes d'enjeux

Depuis la signature du contrat de ville de l'agglomération, les 4 quartiers prioritaires ont connu un certain nombre d'évolutions.

Infrastructures et cadre de vie

Le quartier Concorde (Herserange), dont le démarrage du programme NPNRU est prévu très prochainement, a d'ores et déjà amorcé la dynamique à travers la création de l'Espace Loisirs Enfance ouvert en 2018. Cet espace polyvalent permet l'accueil des activités des services municipaux péri-extra scolaire, ainsi qu'une crèche associative. Cet équipement permet aussi l'accueil de la Maison de projet NPNRU et les rencontres régulières du Conseil Citoyen.

Le Quartier Voltaire (Longwy) a également commencé sa transformation avec la démolition des tours Baudelaire et Voltaire (MMH). Un programme de construction MMH en remplacement est en cours d'achèvement. Certains services comme l'UDAF ou encore la maison de la petite enfance, ont également effectué d'importants travaux de réhabilitation en perspective du programme de rénovation.

Le Quartier du Val Saint-Martin (Mont-Saint-Martin) a poursuivi son travail de requalification opéré dans le cadre de la 1ère programmation ANRU. Quelques infrastructures sont venues renforcer le territoire comme l'ouverture de l'EHPAD en 2016.

Concernant le Quartier Gouraincourt-Remparts, ce sont les locaux dits de « la Réa » qui ont été réhabilités afin de pouvoir de nouveau accueillir le mouvement associatif sur cette partie du territoire.

A contrario si des espaces ont été conquis, redéfinis et investis, d'autres sont encore à requalifier. Le quartier du Val-Saint-Martin a dû faire face au départ de Lidl et du commerce Ibrahim, constituant 2 friches

importantes en cœur de quartier. Certains projets définis par l'ANRU n'ont pas pu aboutir comme cela était espéré (Programme d'accession à la propriété rue des violettes). Depuis septembre 2019, le collège des 3 Frontières (Quartier Concorde) a également déménagé dans un nouvel espace situé à Longlaville : le collège Léodile Béra. L'ensemble des collectivités ont également été confrontées à la destruction par actes d'incivilité d'équipements collectifs à destination des jeunes (city-stade, ...)

A noter également que du fait de sa structuration, la partie Gouraincourt (du quartier Remparts-Gouraincourt) reste moins impactée par les différentes politiques publiques intervenues sur la dimension cadre de vie. Cette spécificité tient notamment de la nature de l'habitat essentiellement composée de petites maisons ouvrières (propriétaires occupants).

Indépendamment des quartiers prioritaires l'agglomération dans son ensemble connaît une importante transformation. De nombreux programmes d'investissement de logements sont en cours sur l'ensemble du territoire. Des programmes tels que Action Cœur de Ville à Longwy viennent compléter la dynamique d'ensemble.

Cohésion Sociale

Depuis 2015, entre 60 et 70 dossiers sont déposés dans le cadre des appels à projets. Le pilier cohésion sociale reste le pilier le plus sollicité dans les demandes de subventions. Si la nature et le nombre des actions restent similaires, on constate toutefois un important délitement de l'engagement bénévole dans son ensemble.

Les collectivités portent un nombre important d'actions en faveur des habitants des quartiers faute de relais associatifs sur le terrain.

Les services de proximité (PMI, SSD, ASE) du conseil départemental sont présents dans les 4 quartiers et accompagnent les habitants de ces quartiers.

De manière générale, on constate notamment une volonté commune de voir émerger de nouvelles actions à destination des habitants.

En termes de moyens, cela se traduit notamment par des renforts de postes (création d'un poste à Herserange d'animateur sportif à destination des jeunes du quartier) ; renforts aussi pour les villes de Longwy et Mont-Saint-Martin avec une attention toute particulière sur les vacances scolaires et un soutien au mouvement associatif dans son ensemble (locaux mis à disposition, ...)

Emploi et insertion

Les habitants des quartiers prioritaires de l'agglomération sont particulièrement éloignés des dynamiques territoriales en matière d'emploi que cela soit sur les emplois transfrontaliers mais également sur les secteurs ouverts à recrutement sur le bassin. Les indicateurs montrent que les habitants des QPV de l'agglomération sont plus confrontés au phénomène de chômage de longue durée ou encore à la dispersion des jeunes sortant du système scolaire.

Par ailleurs, il est constaté qu'un nombre important de jeunes de 16 ans est inscrit à l'école de la 2^e chance. Cette situation est à corréliser avec le niveau de qualification des jeunes sur le territoire et le phénomène de décrochage scolaire ou de sortie du système de l'enseignement sans diplôme.

Depuis la signature du contrat de ville, le territoire a porté un grand nombre d'actions innovantes hautement qualitatives en faveur de la mobilisation vers l'emploi. (100 chances, 100 emplois, Vernissage pour un emploi, Apprentissage du français à visée professionnelle)

D'autres actions ont également été tentées sans rencontrer le succès espéré (Inkubariat, Inscription de jeunes issus des QPV à Web force 3, ...)

A noter également que les problématiques pointées dans le cadre du Pacte territorial d'insertion restent toujours d'actualité. Des réponses spécifiques cofinancées sont travaillées pour répondre à ces problématiques.

Implication des habitants

La mise en œuvre de la loi Lamy et l'installation des contrats de ville a impulsé une nouvelle démarche dans l'implication et la participation des habitants. A travers les conseils citoyens, la participation habitante s'est structurée et institutionnalisée. Compte-tenu de leur innovation, les conseils citoyens ont fait l'objet d'une thématique dans la démarche d'évaluation à mi-parcours. Au terme de ce pré-diagnostic, on peut toutefois constater que la participation citoyenne a beaucoup évolué depuis la signature du contrat. Elle a notamment permis la création de nouvelles actions et la création de nouvelles méthodes de travail entre tous les acteurs de la politique de la ville.

Au regard de ces éléments, les signataires de ce protocole ont conjointement souhaité prioriser leurs interventions sur les dimensions de Petite-enfance-Jeunesse-Parentalité, Emploi-Insertion Professionnelle, Cadre de vie avec comme fil conducteur la promotion de la citoyenneté et le renforcement du lien social.

Il s'agira d'abord d'identifier les dispositifs de droit commun et les actions spécifiques sur ces 3 dimensions pour évaluer la part de publics QPV et pouvoir mettre en place des actions positives destinées à une meilleure prise en compte de ces publics

Parallèlement, il conviendra de pouvoir concevoir des actions particulières destinées et adaptées aux problématiques propres au public QPV.

La priorité posée sur les jeunes et les familles monoparentales doit également permettre la mise en place de projets adaptés (concernant la mobilité, les modes de garde...).

Article 3 : Mobilisation des politiques publiques

Permettre une évolution de la situation des habitants des territoires en politique de la ville nécessite en premier lieu une mobilisation des politiques publiques (dites) de droit commun.

« La Politique de la Ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ». (Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, TITRE I – Art.1).

Compte-tenu des enjeux définis précédemment et des éléments de contexte, les signataires mettent en avant la nécessité de porter une attention particulière à :

- La mobilisation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la redéfinition par le conseil départemental du territoire d'intervention de l'association Portes z'Ouvertes qui couvrira dès 2020 les 4 quartiers prioritaires politique de la ville,

- La déclinaison territoriale des priorités départementales inscrites dans le cadre du Contrat Territoires Solidaires signé entre le département et les collectivités locales
- L'articulation avec le Programme Départemental d'Insertion/Pacte Territorial Insertion (PDI/PTI) et sa déclinaison territoriale, ainsi qu'avec l'accord cadre FSE inclusion entre le Département, les Maisons de l'Emploi et AGIL (Association pour la gestion inter-PLIE Lorraine) en matière de mobilisation du Fonds Social Européen.
- La déclinaison de la politique CAF en matière de petite enfance et de parentalité notamment à travers la CTGD, la COG et la COPG
- La déclinaison des enjeux politique de la ville pour l'État au travers des 40 engagements (cf Annexe 1)
- L'accès à l'éducation qui constitue un facteur d'égalité des chances et de cohésion sociale pour les enfants et les jeunes vivant dans les quartiers prioritaires
- L'articulation des dispositifs et des moyens de droit commun et de la politique de la ville

Au titre de la politique de droit commun de la communauté d'agglomération de Longwy CAL), on peut recenser :

- Une enveloppe annuelle dédiée au financement d'actions s'inscrivant dans les enjeux définis au contrat de ville
- Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, de l'accès à la culture et aux sports, le festival culturel Viv'Arts Cités qui vise à permettre un accès direct à des formes artistiques variées à des tarifs accessibles, notamment pour les scolaires, et à impliquer et animer les 21 communes du territoire qui le souhaitent.

Concernant la culture, la CAL gère la Médiathèque intercommunale, implantée à Longwy et datant de 2009. Les habitants de la CAL bénéficient de tarifs réduits, avec une gratuité pour les jeunes jusque 14 ans.

En matière de sport, la CAL gère actuellement 3 établissements aquatiques dont elle a la charge en exploitation : les piscines intercommunales de Longwy, d'Herseange, et de Longlaville. Cette dernière est toutefois fermée depuis 2017 en raison d'une pénurie de maîtres-nageurs sauveteurs. La politique sportive au niveau des piscines consiste à accueillir en priorité les scolaires. Des animations sont aussi organisées (leçons pour enfants et cours pour adultes, aquagym...).

En 2015, la CAL a également décidé de la construction d'un nouveau pôle aquatique, qui remplacera les trois piscines existantes. La proposition du groupement Berthold-Chabanne a été retenue en 2018, et les travaux ont débuté, pour une ouverture du nouveau centre aquatique prévue lors du 1^{er} semestre 2021.

La CAL est également propriétaire d'un terrain de golf, qui est géré via une délégation de service public par Gaïa Concept Longwy, pour une durée de 10 ans (2015/2025). Cette société assure notamment une mission de service public en faveur des scolaires, avec l'accueil de 10 classes de CM2 tous les ans. De plus, une école de golf se met actuellement en place à destination des jeunes. Des tarifs sociaux sont mis en place sur les abonnements mensuels, qui correspondent à environ 1/3 du tarif classique.

- En matière d'emploi et de développement économique : si la CAL ne mène aucune action directe en matière d'emploi, elle intervient dans le domaine du développement économique, en soutenant notamment depuis 2019 le fonctionnement de l'association Initiatives Pays Haut qui

favorise le développement des entreprises de moins de cinq ans. Elle gère également une pépinière d'entreprises implantée à Mexy.

- Dans le cadre de sa compétence au titre des transports, la CAL a confié au syndicat mixte SMITRAL le développement du transport régulier de personnes, le transport scolaire des élèves de collèges, lycées et SEGPA, un service de transport adapté (pour les personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de mobilité), le transport des élèves de classe ULIS, et un transport « Liberty Senior » pour les personnes âgées. Pour assurer ces missions, le SMITRAL en a confié l'exécution à TGL/SEMITUL par le biais d'une délégation de service opérante depuis septembre 2011 et pour une durée de 12 ans. Des tarifs sociaux existent puisque les CCAS des communes peuvent attribuer des tickets gratuits à certaines personnes selon des critères spécifiques.

La CAL agit d'autre part en faveur de la mobilité douce, avec la réalisation à terme de 26 kilomètres de parcours cyclopédestres, dont certains sont transfrontaliers avec la Belgique et le Luxembourg. Le premier tronçon a été réalisé en 2016 et d'autres ont vu le jour depuis. Le travail s'effectuant en partenariat avec la Belgique et le Luxembourg, des crédits européens sont mobilisés sur ce dossier.

Autres actions :

Depuis 2015, la CAL met en œuvre un fonds de soutien aux communes permettant de soutenir les communes membres à hauteur de 15 000 € par an (sur un, voire deux projets). Le budget prévu par ces fonds de concours s'élève donc chaque année à 315 000 € (21 x 15 000 €). Pour obtenir ces financements, les communes doivent notamment financer elles-mêmes ces projets à un montant identique que celui sollicité auprès de la CAL, et le financement de la commune doit représenter au moins 20% du coût total du projet.

La CAL déploie d'autre part un dispositif de soutien aux projets structurants du territoire, visant notamment les domaines de la santé, du patrimoine, et des équipements à vocation intercommunale. Le soutien apporté par la CAL s'élève au maximum à 10% du coût total du projet, et à une somme maximale de 100 000 € par projet. Chaque commune ne peut de plus recevoir un financement que pour un projet par période de trois ans.

La CAL agit également en matière de santé, avec les actions s'inscrivant dans le Contrat Local de Santé ainsi qu'en matière de prévention de la délinquance, compétence dont elle s'est dotée en 2014.

Au titre de la politique de droit commun du conseil départemental, on peut recenser :

- Un soutien financier aux projets s'inscrivant dans les priorités du Contrat Territoires Solidaires (CTS), notamment les priorités liées à l'accessibilité des services au public et le développement de la solidarité, du lien social et de la citoyenneté.
- Un soutien financier à des projets d'investissement au titre du « renouvellement urbain »
- Un soutien financier à des projets d'insertion en direction des allocataires du RSA, dans le cadre des crédits territoriaux d'insertion, notamment en lien avec les 5 axes des orientations du pacte territorial insertion
- Un accompagnement technique des porteurs de projets et une ingénierie, assurés par les services territoriaux

Au titre des moyens dédiés par l'Etat à la politique de la ville, on peut citer notamment :

- Une enveloppe annuelle dédiée au financement d'actions s'inscrivant dans les enjeux définis au contrat de ville qui est stable depuis 2015
- Une subvention des dispositifs de réussite éducative (Mont-St-Martin et Herserange)

- Des financements spécifiques pour des actions déposées au titre du dispositif Ville, Vie, Vacances
- L'abattement fiscal sur la taxe foncière pour les propriétés bâties
- La dotation politique de la ville qui doit permettre d'améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de services rendue aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'enjeu étant de rendre les communes plus attractives, en complémentarité avec les projets de rénovation urbaine et les actions partenariales initiées dans le cadre de la politique de la ville. Cette dotation est variable en fonction des projets déposés par la collectivité (Mont-St-Martin et depuis 2019, Longwy)
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (Longwy et Mont-St-Martin)
- L'aide aux postes via le dispositif adultes-relais pour soutenir les associations de proximité
- Une subvention de fonctionnement de 1 500€ accordée aux conseils citoyens

Article 4 : Priorités et enjeux pour 2019-2022

Le comité de pilotage du contrat s'est réuni le 10 juillet 2019 pour présenter le bilan de l'évaluation à mi-parcours et a permis d'amorcer le travail d'élaboration du protocole.

Les axes identifiés résultent du travail de synthèse des priorités proposées par les communes et par la communauté d'agglomération. Plusieurs rencontres ont été organisées au cours de l'été.

La réalisation des enjeux identifiés à l'article 2, au-delà de la mobilisation de droit commun (comme rappelé à l'article 3) donne lieu à une action dans les domaines suivants :

PETITE ENFANCE- JEUNESSE-EDUCATION

Cette thématique constitue une priorité pour les signataires du contrat de ville. En effet l'accompagnement des enfants et de leur famille commence dès le plus jeune âge, dans des espaces et avec des acteurs variés, hors et dans le temps scolaire. La parentalité pose les bases de l'entrée dans la citoyenneté et la vie en collectivité.

Objectifs :

Dans le cadre de la politique de la ville, la politique publique de la petite enfance, de la parentalité et de l'Éducation doit :

- ✓ Consolider le volet éducatif des contrats de ville à l'occasion de leur révision à mi-parcours et valoriser le travail partenarial en direction des enfants des jeunes et de leur famille
- ✓ Tendre au bien être de l'enfant par un environnement serein et éducatif,
- ✓ Renforcer et assurer le parcours éducatif de l'enfant, en veillant au maintien d'une continuité éducative par l'articulation des différents acteurs.

Enjeux identifiés	Principaux dispositifs	Dispositifs émergents à observer/ points de vigilance

<p><u>Petite enfance - Parentalité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une offre de service diversifiée en mesure de répondre aux besoins des familles - Permettre aux familles d'être accompagnées dans l'exercice de la parentalité et renforcer la mobilisation des familles - Développer l'information auprès des habitants concernant les lieux d'accueil du territoire favorisant les échanges et le soutien à la parentalité et l'animation à la vie sociale. - Permettre aux acteurs de la politique de la ville du territoire de s'appuyer sur le réseau parentalité favorisant les échanges professionnels sur cette thématique. 	<p><u>Petite enfance- Parentalité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - LAPE - Espace Loisirs petite enfance - Maison de la petite enfance - Crèches - MDS - PMI - CIDFF (espace rencontre, médiation parents- enfants/ados) - Espace de vie sociale - Relais assistantes maternelles - Familithèque - Réseau parentalité « Longwy-Villerupt » 	<p><u>Petite enfance-Parentalité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nanny à dom - Création de places de crèches à Mont-Saint-Martin
<p><u>Éducation-Jeunesse.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des dispositifs en adéquation avec les besoins des jeunes habitants des QPV de l'agglomération - Favoriser l'implication citoyenne des jeunes - Poursuivre le travail engagé dans la réussite éducative, dans l'accompagnement à la scolarité et dans la lutte contre le décrochage scolaire - Assurer une offre adaptée dans le déploiement des 	<p><u>Éducation- Jeunesse</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Service jeunesse - Centre social et EVS - animateur sportif - Equipe de prévention spécialisée (PZO) - Maison des Ados - Accueils collectifs de mineurs - Dispositifs de réussite éducative - Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité - Ecole de la 2ème chance (E2C) - Dispositifs VVV présents dans chaque QPV 	<p><u>Éducation- Jeunesse</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'actions collectives et individuelles (quartier Concorde) - Améliorer les conditions d'accès aux emplois d'animation (Quartier du Val Saint-Martin) - Mettre en valeur la notion d'engagement, volontariat, bénévolat - Favoriser la mise en œuvre d'une contrepartie loisirs

<p>dispositifs VVV en favorisant l'engagement dans la citoyenneté.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les dispositifs de prévention spécialisée à l'échelle de l'agglomération. - Accompagner l'intégration des enfants allophones et de leurs parents. - Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs <p><u>Enjeux transverses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire de la thématique jeunesse un axe de travail régulier du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). - Accompagner les jeunes sur le numérique et renforcer la présence éducative sur internet et en développant l'esprit critique 	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir l'école aux parents pour la Réussite des Enfants (OEPRE) - Ateliers d'apprentissage du français langue étrangère - Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants - Pass jeunes 54 - Plan d'aisance aquatique (savoir nager) - Accueils Collectifs de Mineurs enfants et ados (ACM) - Promeneur du net - Projets d'éveil à l'esprit critique 	
--	--	--

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

La spécificité du territoire de l'agglomération de Longwy repose essentiellement sur ses contrastes. Il se caractérise à la fois par une population transfrontalière (plutôt privilégiée) et par une population très exposée aux facteurs de pauvreté éloignée des dispositifs. Les quartiers prioritaires de l'agglomération accueillent de fait les personnes les plus éloignées des dispositifs emploi et exposées à de multiples problématiques sociales. La mise en œuvre du contrat de ville repose donc sur un enjeu majeur en termes d'insertion professionnelle et d'emploi. Les signataires du contrat de ville réaffirment cette priorité, en s'appuyant notamment sur la capacité du territoire à voir émerger des actions innovantes sur cette thématique et mobiliser les entreprises qui veulent œuvrer à une meilleure inclusion économique des quartiers prioritaires et de leurs habitants au travers d'une démarche concrète autour de 4 piliers du PaQte :

Sensibiliser, Former, Recruter et Acheter

- La sensibilisation des plus jeunes au monde de l'entreprise, par le stage de 3ème ou encore des interventions en milieu scolaire sur le thème de l'entrepreneuriat ;
- L'accès à l'alternance, pour permettre l'insertion professionnelle de la jeunesse des quartiers, mais aussi la reconnaissance des compétences ;
- La promotion du recrutement sans discrimination, par l'autodiagnostic et la formation, ou encore des plateformes dédiées ;
- Le développement économique des quartiers en facilitant les achats auprès des entrepreneurs qui y sont implantés ou y recrutent.

Objectifs :

- ✓ Réduire les écarts dans l'accès à l'emploi, en favorisant notamment l'accès « aux compétences » à travers la formation, les dispositifs d'insertion professionnelle
- ✓ Aller vers les publics éloignés, les maintenir dans une dynamique de mobilisation favorisant l'insertion sous toutes ses formes
- ✓ Renforcer l'implication des entreprises et favoriser l'émergence d'activités
- ✓ Prévenir et lutter contre les discriminations
- ✓ Favoriser la mixité des publics

Enjeux identifiés	Principaux dispositifs	Dispositifs émergents à observer/ points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Déployer / renforcer l'instance de coordination des acteurs de l'emploi - Amplifier les actions permettant de lever les freins à l'emploi en favorisant une approche globale dans la prise en charge - Permettre une mise en œuvre coordonnée des actions financées dans le cadre du contrat de ville en articulation avec les actions de droit commun - Appréhender et lever les freins dans le parcours 	<ul style="list-style-type: none"> - Cellule unique d'instruction (CUI) - Comité de pilotage emploi insertion (CPEI) - CTDC - Référent parcours - SAS BTP Transfrontalier - Garantie jeunes - Ecole de la 2ème Chance 	<ul style="list-style-type: none"> - Impacts du transfrontalier (formation, emploi...)

<p>d'insertion des jeunes et des femmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'émergence d'actions innovantes en matière d'emploi et d'insertion - Déployer la mise en œuvre du PaQte sur l'agglomération de Longwy en permettant un rapprochement entre le monde de l'entreprise et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. - Assurer le déploiement et le suivi des clauses sociales en particulier dans le cadre du renouvellement urbain 	<ul style="list-style-type: none"> - « Vernissage pour un emploi » - Plan de prévention et de lutte contre les discriminations - Parrainage, stages de 3ème, découverte des métiers - Réunions de travail clauses « clauses » dans le suivi NPNRU 	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les observations futures du PIC « Publics invisibles » - Modes d'accueil adapté et à horaires atypiques : Nanny à dom - Trouver un opérateur capable de favoriser le lien entreprises et quartiers - Mobiliser autant que de besoin le PIC pour permettre aux habitants d'émarger sur les clauses d'insertion
--	---	--

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

L'amélioration du cadre de vie identifiée dans le contrat de ville signé en 2015 entre aujourd'hui dans sa phase opérationnelle. A travers la mise en œuvre du programme NPNRU, les quartiers Voltaire et Concorde vont connaître une importante requalification, comme ce fut le cas lors de la précédente programmation pour le quartier du Val Saint-Martin. Parallèlement, la ville de Longwy assure également la mise en œuvre d' « Action cœur de ville » dont le volet OPAH-RU co-porté avec la Communauté d'agglomération devrait bénéficier à l'ensemble du territoire. Les enjeux sont donc à la hauteur des mutations engagées à l'échelle de l'agglomération et constituent une priorité pour l'ensemble des acteurs.

<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Valoriser et pérenniser les investissements réalisés dans le cadre de l'ANRU</i> ✓ <i>Rééquilibrer les territoires de l'agglomération à travers la mixité sociale</i> 		
Enjeux identifiés	Principaux dispositifs	Dispositifs émergents à observer/ points de vigilance
- Accompagner le programme de renouvellement urbain sur les quartiers Voltaire et Concorde	- Convention NPNRU	Chargée de mission NPNRU

<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les mutations de l'ensemble des quartiers de l'agglomération en termes d'activités et de services - Mobiliser la participation habitante dans la gestion urbaine de proximité en s'appuyant notamment sur les instances existantes telles que les conseils citoyens - Poursuivre le travail engagé sur la qualification des espaces extérieurs - Ouvrir les quartiers vers les enjeux de la transition écologique - Articuler les orientations du contrat de ville et les nouvelles mutations du territoire <p><u>Enjeu transversal</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire de la thématique cadre de vie / renouvellement urbain un vecteur en faveur de la valorisation de la mémoire des quartiers de l'agglomération et du territoire et permettre de travailler sur l'image de ces quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation Politique de la Ville - DETR DSIL - Conseils citoyens - Diagnostics en marchant (régulier) - Actions de citoyenneté sur le cadre de vie - Sensibilisation aux économies d'énergie - Programmes de réhabilitation thermiques (hors ANRU) - Articulation avec le contrat « Action Cœur de Ville » et OPAH- RU - Travail sur la mémoire du quartier Concorde - Action « Pose ta valise » portée par la ville de Longwy - Action proposée par l'AMICAL travail de mémoire et création artistique 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'investissements sur l'ensemble des QPV de l'agglomération - Appel à projet de l'agence de l'eau Rhin-Meuse dans le cadre du programme NPNRU
--	---	--

Article 5 : Les engagements réciproques des signataires

Les signataires s'engagent à mobiliser les moyens de leurs institutions respectives afin de concourir à la mise en œuvre des orientations et actions opérationnelles du présent contrat, dans le respect de leurs champs de compétence.

Cette mobilisation des moyens (techniques, humains et financiers) se déclinera par des fiches actions pour les 3 enjeux retenus.

Les signataires s'engagent par ailleurs à :

- Désigner un référent qui siègera dans les instances de gouvernance ;
- Soutenir les démarches en réseau et démarches participatives ;

- Élaborer, en lien avec les partenaires, des fiches actions répondant aux axes prioritaires du présent avenant dans le respect des compétences de chacun ;
- Anticiper la mobilisation de moyens notamment financiers permettant d'accompagner les actions retenues chacun dans son champ de compétences, dans la limite de sa dotation budgétaire annuelle et dans le cadre des dispositifs de demande de financement existants ;
- Favoriser l'émergence de nouvelles actions répondant aux besoins des habitants
- Contribuer à l'évaluation finale du contrat de ville et du protocole d'engagements renforcés et réciproques ;

L'État et la Communauté d'Agglomération de Longwy, porteur du contrat de ville, s'engagent à :

- Améliorer la visibilité des actions financées au contrat de ville en assurant un retour sur les actions menées et sur les dynamiques d'acteurs, proposer ou inciter les acteurs à proposer des processus facilitant cette démarche auprès des conseils citoyens et des acteurs associatifs ;
- Assurer, en lien avec les signataires, l'animation des instances de gouvernance ;
- Décliner des engagements de l'État parmi les 40 mesures en lien avec la politique intercommunale au bénéfice des habitants des QPV

Article 6 : Modalités de gouvernance et d'ingénierie

La mise en œuvre de ces orientations renforcées repose de fait sur une gouvernance et une ingénierie adaptées. « Rien ne se fera sans un engagement collectif, réciproque et coordonné » (Pacte de Dijon, avril 2018).

Au sein de la Communauté d'agglomération de Longwy, la gouvernance actuelle du contrat repose sur le comité technique et sur le comité de pilotage (COPIL) tenus régulièrement 1 à 2 fois par an. Le comité technique se veut être un espace de dialogues entre les techniciens de la politique de la ville, permettant d'élaborer la programmation annuelle du contrat de ville et d'échanger sur les différents dispositifs. Le COPIL est l'instance de représentation politique du contrat de ville, présidé par le Sous-Préfet et le Président de la CAL, et a vocation à valider une stratégie et la programmation annuelle.

L'évaluation à mi-parcours, établie conjointement par les signataires du contrat de ville, a permis de mettre en exergue les éléments structurants de la gouvernance ainsi que plusieurs points d'amélioration.

En effet, eu égard aux conclusions du rapport évaluatif, il en ressort que la dimension stratégique du pilotage du contrat de ville doit être renforcée.

Les conclusions du rapport d'évaluation montrent que les instances techniques et de pilotage pourraient trouver un meilleur positionnement en définissant mieux les rôles et missions des Cotech et Copil et les préciser auprès des participants.

Par ailleurs, bien que les différents signataires du contrat de ville partagent les mêmes objectifs stratégiques, la multiplication des dispositifs répondant à leurs propres critères et calendrier rend difficile une réelle mise en cohérence.

Enfin, les acteurs associatifs ont fait part de leur souhait d'être mieux associés à la gouvernance, notamment par une meilleure information sur le contenu des échanges du COPIL.

L'ingénierie concerne l'ensemble des moyens mis en œuvre par les signataires en faveur des QPV, qu'il s'agisse de moyens humains, techniques ou financiers. Il s'agit aussi de l'animation du contrat de ville dans ses différentes composantes (instruction et suivi des dossiers, recueil des besoins,

accompagnement et appui à l'émergence de projets, conduite du projet de développement social pour le territoire, coordination des acteurs, etc.).

Le présent avenant vise à améliorer les modalités de gouvernance d'une part et d'ingénierie d'autre part.

- Du diagnostic à la co-construction :

Une gouvernance et une ingénierie renouvelée jusqu'au terme du contrat de ville :

Le présent avenant vise à modifier les modalités de gouvernance (A) d'une part et d'ingénierie (B) d'autre part. Ces modifications visent à inscrire dans un ensemble cohérent la nécessité d'établir un diagnostic partagé avec les acteurs, d'identifier avec les partenaires du contrat de ville les besoins spécifiques émergeant, de repositionner le COPIL comme instance stratégique et décisionnelle, d'ouvrir une véritable phase de co-construction des actions avec/au sein du secteur associatif et de replacer l'appel à projet à la fin du processus administratif de pilotage de la politique de la ville.

A. La gouvernance

- Construire un diagnostic partagé :

L'émergence d'un diagnostic partagé nécessite la constitution de coordination territoriale et/ou thématiques et de rencontres inter-acteurs (acteurs associatifs, conseils citoyens, adultes-relais et acteurs publics) afin d'identifier les besoins des habitants de chaque quartier prioritaire et d'apprécier la pertinence des actions menées et leur éventuelle reconduction.

Ce diagnostic permettra de nourrir le comité de pilotage qui doit arrêter chaque année les priorités d'actions, en lien avec l'appel à projets du contrat de ville.

Ces temps de rencontres permettront ainsi d'installer une « culture » de la co-construction et passer d'une logique parfois concurrente entre acteurs à une logique de projet territorial partagé. Cette co-construction repose sur les chefs de projets politique de la ville communaux et intercommunal, ainsi que sur la déléguée du préfet et l'ensemble des partenaires concernés.

Ces temps intermédiaires seront organisés sous forme de réunions thématiques, de petits déjeuners partenaires, de rencontres annuelles pour mettre en contact régulièrement les différentes structures.

- Le repositionnement du comité de pilotage :

Cette instance devra dans un premier temps, valider la programmation du contrat de ville et dans un second temps, valider la stratégie et le plan d'actions à mener, au regard du diagnostic et des besoins identifiés. Dans ce cadre, les différents signataires du contrat de ville veilleront à articuler les différents dispositifs de droit commun.

L'appel à projet reprendra les objectifs ainsi arrêtés par le COPIL et les articulera avec les priorités des politiques publiques ; l'objectif étant d'en faire un outil de matérialisation du travail collaboratif mené.

B. L'ingénierie

- Les moyens dédiés

L'ingénierie du contrat de ville de l'agglomération de Longwy se caractérise par des moyens humains et techniques adaptés au besoin du territoire, qui sont articulés autour du chef de projet politique de la ville rattaché au contrat de ville et des chefs de projet des différentes communes. Un réel accompagnement est offert par le biais d'un travail en collaboration entre les différents acteurs du

territoire, des agents de la DDCS et la déléguée du préfet. Cette ingénierie a permis à une majorité des porteurs de projets de bénéficier d'un accompagnement ou d'un appui technique.

- Simplifier et mieux communiquer :

Un nombre important de sollicitations aux associations sont redondantes. En effet chaque financeur exige les mêmes documents, parfois au sein même de sa propre entité. (Statuts, PV d'AG, etc.).

Il s'agirait de mettre en œuvre au sein de chaque structure, le programme « dites-le nous une fois » en s'appuyant sur la plateforme de dépôt des demandes de subventions pour la politique de la ville, DAUPHIN.

Un groupe de travail spécifique sera constitué, avec pour objectif d'améliorer et de simplifier la vie associative : simplification des démarches, sécurisation du fonctionnement des associations en développant, pour l'État, les conventions pluriannuelle d'objectifs....

Article 7 : Participation citoyenne

Les habitants et les habitantes des quartiers prioritaires (via notamment la mobilisation des conseils citoyens) sont à la fois les premiers bénéficiaires des actions mises en œuvre mais aussi ceux et celles qui peuvent faire valoir les atouts et difficultés du territoire et leurs besoins.

Si chaque quartier prioritaire est doté d'un conseil citoyen depuis 2015, soit 4, les équilibres au sein des collèges se sont dégradés au fil du temps.

Les conseils citoyens des différents quartiers de l'agglomération de Longwy sont présents mais ont une activité très variable, Les conseils citoyens et les signataires du contrat de ville ont toujours exprimés leur volonté d'échanger et de dialoguer. Cependant, la place de ces conseils dans la gouvernance du contrat de ville est encore à clarifier. Enfin, les conseils citoyens ne sont pas suffisamment connus des habitants des quartiers.

De même, si les Conseils citoyens ont mis des actions en place à destination des habitants (...), peu d'habitants connaissent les membres du Conseil Citoyen ou même l'existence d'une telle instance participative. Si le Conseil Citoyen est considéré comme étant le mieux placé pour recueillir la parole des habitants, il n'est malheureusement pas assez utilisé.

En synthèse, des enjeux peuvent être identifiés :

- Construire de nouvelles pratiques entre les élus et le Conseil Citoyen ;
- Améliorer la visibilité des Conseils Citoyens auprès des habitants.

Afin de soutenir la dynamique des conseils citoyens, il conviendra donc d'améliorer leurs modalités d'information et de favoriser les instances de dialogue et de rencontres.

Ainsi, la rencontre départementale des conseils citoyens est réaffirmée et des actions à destination des habitants sont à développer pour rendre encore plus effective la mission première des Conseils Citoyens

L'ensemble des partenaires veillera à associer les conseils citoyens aux différentes étapes du contrat de ville ; volonté qui pourra se matérialiser par consultation et/ou avis des conseils citoyens à chaque étape du contrat de ville (appel à projets, rapport annuel, Copil ...)

Ainsi, afin d'asseoir plus encore la parole des habitants dans l'élaboration de la politique de la ville au sein de l'agglomération de Longwy, les conseils citoyens participeront aux différentes coordinations territoriales ou thématiques (cf *infra*). Ils seront ainsi associés à l'établissement d'un diagnostic et à l'identification d'un besoin.

Enfin chaque année une campagne promotionnelle sera mise en place dans chaque QPV en faveur des conseils citoyens afin d'expliquer leurs rôle et d'identifier leurs représentants.

Article 8 : Modalité de suivi et d'évaluation

Des indicateurs de processus et de résultats devront être identifiés et associés à chacune des actions inscrites dans le protocole. Ces indicateurs devront permettre d'évaluer pour chaque action du contrat les dimensions suivantes :

- **La pertinence** : adéquation entre les objectifs des actions et les besoins identifiés dans les QPV ;
- **L'efficience** : adéquation entre les moyens et ressources mises à disposition et les objectifs opérationnels auxquels répond l'action ; lien entre les coûts et les résultats de l'action, etc. ;
- **La cohérence** : articulation interne entre les actions du contrat, mais aussi externe entre les actions du contrat et les éventuels autres dispositifs existants ;
- **L'efficacité** : degré d'atteinte des objectifs et possibles bénéfices supplémentaires à mettre en place d'autres actions ;
- **L'impact** : effets réels provoqués par l'action sur son environnement.

Ces indicateurs permettront de préparer l'évaluation finale du contrat de ville en 2022 qui pourra porter sur :

- La réalisation d'un diagnostic ;
- La capacité à identifier les problématiques du territoire ;
- Le niveau d'engagement des signataires ;
- Le fonctionnement des instances de gouvernance (pilotage et animation) ;
- La communication régulière sur les actions du contrat de ville en direction des habitants et des acteurs.

Il convient dès à présent de définir et de suivre les indicateurs qui permettront de faire l'évaluation finale du contrat de ville

Article 9 : Durée du contrat

L'ensemble des signataires ci-dessous valide le contenu de ce protocole et s'engage, conformément à leurs missions et eu égard à leurs compétences, à mettre en œuvre ce protocole jusqu'au 31 décembre 2022.

Les fiches actions qui seront annexées à cet avenant feront l'objet d'une transmission aux signataires.

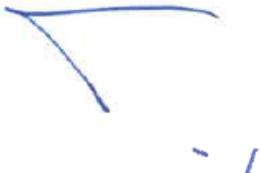
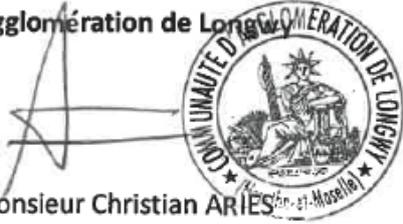
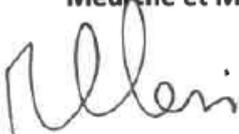
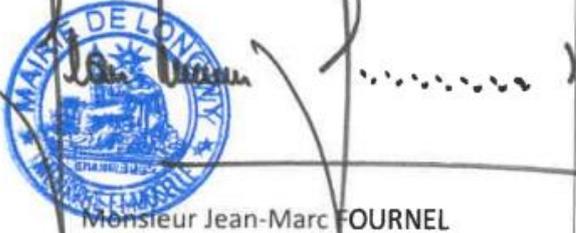
Article 10 : Prorogation des conventions de l'utilisation de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

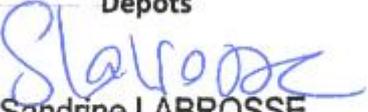
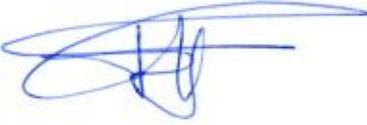
La durée des conventions de l'utilisation de la TFPB, signées début 2017, prorogées par avenant en date du 20 décembre 2018 jusqu'en 2020, est alignée sur la durée du contrat de ville :

- Sous réserve du maintien du bénéfice de l'abattement de la TFPB tel que prévu par les textes réglementaires jusqu'en 2022 ;
- Sous réserve de la présentation d'un programme d'actions présenté annuellement par les bailleurs (et des bilans) validé par les signataires de la présente convention.

Article 11 : Les signataires

- Le Préfet de Meurthe et Moselle
- La Communauté d'Agglomération de Longwy
- Les Communes de Longwy, Herserange et Mont-Saint-Martin
- Le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle
- Le Conseil Régional Grand Est
- Les bailleurs sociaux MMH et Batigère
- La direction régionale Grand Est de la caisse des dépôts
- La caisse d'allocations familiales de Meurthe et Moselle
- L'Agence Régionale de Santé Grand Est
- Pôle Emploi Meurthe-et-Moselle
- Les Conseils Citoyens des quartiers politique de la ville

<p>Le Préfet de Meurthe et Moselle</p>  <p>Monsieur Eric FREYSELINARD</p>	<p>Le Président de la Communauté d'Agglomération de Longwy</p>  <p>Monsieur Christian ARIES</p>
<p>Le Président de la Région Grand Est</p> <p>Monsieur Jean ROTTNER</p>	<p>Le Président du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle</p>  <p>Monsieur Mathieu KLEIN</p>
<p>Le Directeur de la Caisse d'Allocation Familiale de Meurthe et Moselle</p>  <p>Monsieur Elie ALLOUCH</p>	<p>Le Maire de Longwy</p>  <p>Monsieur Jean-Marc FOURNEL</p>
<p>Le Maire de Mont-Saint-Martin</p>  <p>Monsieur Serge DE CARLI</p>	<p>Le Maire de Herserange</p>  <p>Monsieur Gérard BIDELOT</p>

<p>Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est</p>  <p>Monsieur Christophe LANNELONGUE</p>	<p>La Directrice territoriale de Pôle Emploi Meurthe-et-Moselle</p>  <p>Madame Ivane SQUELBUT</p>
<p>Le Directeur Général de Meurthe-et-Moselle Habitat</p>  <p>Monsieur Lionel MAHUET</p>	<p>Le Directeur Général Délégué de Batigère</p>  <p>Monsieur Sébastien TILIGNAC</p>
<p>Le Directeur Régional Grand Est de la Caisse des Dépôts</p>  <p>Sandrine LABROSSE Directrice Territoriale</p> <p>Monsieur Patrick FRANCOIS</p>	<p>Le président du Conseil Citoyen de Herserange Quartier Concorde</p>  <p>P.o. le CC Concorde Rudy NARCO</p>
<p>Le président du Conseil Citoyen de Mont-Saint-Martin Quartier du Val Saint-Martin</p> <p>Pour les Conseillers du Val Monsieur François ANDRE</p> 	<p>Le président du Conseil Citoyen de Longwy Quartier Gouraincourt-Remparts</p> 
<p>Le président du Conseil Citoyen de Longwy Quartier Voltaire</p> <p>M^r FARNIER</p> 	

31 DEC. 2019

Fait à Longwy le

